# Marillet Infos Janvier 2024

# FLORALIES INTERNATIONALES A La Chabotterie du 17 u 26 mai 2024

Pour nous associer à ce temps fort, à la demande de l'Association des Maires de Vendée, nous avons décidé de participer au niveau communal à cette manifestation en présentant un projet d'embellissement de notre commune. Parmi les thématiques proposées :

Jeux d'eau, jeux de l'enfance, jeux de l'esprit, jeux de plantes, jeux de l'effort,

Nous avons retenu les "jeux de l'esprit" avec pour mise en scène le mikado.

Concernant les aménagements paysagers, nous avons pensé au fleurissement du pont sur la D 19, de l'abord de la mairie, du parterre rue de l'église. Nous souhaiterions que chacun embellisse les bordures adjacentes aux maisons ou les rebords de fenêtres.

Le MIKADO, c'est le jeu de bâtonnets coloriés en bleu, rouge et jaune, Pour les aménagements communaux, nous avons coupé des bambous que nous allons peindre. Il nous faudra également respecter le bandeau colorimétrique figurant ci-dessous dans le choix des plantes.

'En bordure, les eschscholtzias ou pavots de Californie, jaune ou orangé, sont une solution facile (à semer dès mars) et peu onéreuse, de même que les zinnias, bégonias, alysses, euphorbes, tulipes, narcisses, gaillardes, iris, heuchères, sedum, primevères, lys, hélianthes.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie (mercredi ou vendredi après-midi) pour échanger avec nous.



# SOLUTON DES MOTS FLÉCHÉS DU BULLETIN COMMUNAL 2024

*	DE VIVE VOIX	QUALIFIE UNE DEPENSE	DECOUPE AVEC LES DENTS	PETIT RECIPIENT	COIN PRES DE DIJON	ARRIERES	IL PARLE LE PERSAN	LIAISONS A PARIS	RENAN INTIME
ON Y LAISSE SON MANTEAU	V	E	s	Т	I	А	ı	R	E
EMBOITER	E	N	С	А	s	Т	R	E	R
ANCIEN OFFICIER TURC	R	E	1	s	EAU DE LA GARONNE TEL UN TRIANGLE	Т	А	R	N
D'UNE REGION DE L'EST	В	R	E	s	S	Α	N	PENETRENT	E
C'EST DE L'ARGENT	Α	G	HURLES (T) FEINT	E	С	R	- I	E	S
BANDES A COLLER	L	E	S	ENTAILLE OBLIQUE PARTIES DE LETTRES	А	D	Е	N	т
SE FANENT (S')	E	Т	1	0	L	E	N	Т	PEDANTS
SINGEES	М	1	м	E	E	s	SIGLE HEXAGONAL CHARPENTE DE NAVIRE	, R	F
PROPRE AU CHEVAL	E	Q	U	1.	N	FUT OUVERT ADJECTIF POSSESSIF	В	E	А
EN AUCUNE FACON	N	U	L	L	Е	М	Е	N	Т
BASES DE DEPART	Т	E	Е	s	ON LES DIT	Α	R	Т	S

# TRI DES BIODÉCHETS Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Actuellement, environ un tiers du contenu de la poubelle d'ordures ménagères est constitué de biodéchets tels que les épluchures, les restes de repas, le marc de café...

La meilleure solution reste avant tout de réduire ces déchets en évitant le gaspillage.

Pour ceux qui sont produits malgré tout, le SCOM propose à ses usagers de leur fournir un composteur individuel à prix réduit.

Cette solution apparaît comme la plus adaptée à notre territoire rural.

# **Composteurs individuels**

6 modèles de composteurs sont proposés aux usagers, en bois ou en plastique. L'achat d'un composteur est subventionné à hauteur de 60%.

Le composteur bois							
Capacité	L (cm)	P (cm)	H (cm)	Prix			
400 L	72	85	84	20€			
570 L	85	99	84	23€			
820 L	95	106	96	30€			



Le composteur plastique							
Capacité	L (cm)	P (cm)	H (cm)	Prix			
345 L	79	79	88	20€			
445 L	82	92	103	23€			
620 L	126	126	79	30€			



Le formulaire de commande est disponible en téléchargement sur <u>www.scom85.fr</u> ou sur demande au 02 51 57 11 93.

#### Compostage partagé

Pour les personnes ne disposant pas de place pour installer de composteur individuel, des sites de compostage partagé pourraient être mis en place dès lors que les conditions favorables seront réunies (site adapté, bénévoles motivés pour assurer le suivi).

Si vous êtes intéressés pour participer à ce type de projet sur votre commune, contactez le SCOM au 02 51 57 11 93 ou sur contact@scom85.fr

#### Gros producteurs professionnels de biodéchets

Certains établissements professionnels génèrent des quantités importantes de biodéchets. Cela concerne notamment les métiers de la restauration.

Pour ces gros producteurs, la valorisation in situ tel que le compostage n'est pas toujours adapté. Dans ce cas, des solutions de collecte peuvent être mises en place auprès d'opérateurs privés.

Aucune collecte n'étant organisée pour les ménages, la collectivité n'a pas vocation à l'organiser pour les établissements professionnels.

Les établissements concernés sont contactés directement par le SCOM afin de les informer et leur permettre de s'adapter à cette évolution.

# Déchets ménagers : les principes à respecter pour être bien collecté!

#### La veille de la collecte

Je présente mon bac à ordures ménagères et mes sacs jaunes à la collecte.



# Bac à ordures ménagères

- -Ouverture côté route
- -Couvercle fermé
- -Sacs non tassés



#### Sacs jaunes

- Emballages vides non encastrés les uns dans les autres
- Sacs fermés et non attachés entre eux

### Le lendemain de la collecte

Je rentre mon bac.

Et si mes sacs jaunes n'ont pas été collectés pour défaut de tri, je les récupère pour retirer les éléments indésirables. Je pourrai ainsi les présenter de nouveau à la collecte suivante.

# Que faire en cas de changement d'adresse ?

Dans tous les cas, pour clôturer votre abonnement à l'ancienne adresse et/ou ouvrir un compte sur votre nouvelle adresse :

- Version numérique : complétez le formulaire en ligne sur le site internet <u>www.scom85.fr</u>,
  Ou
- Version papier : transmettez le formulaire téléchargeable sur <a href="www.scom85.fr">www.scom85.fr</a> ou disponible sur appel au **02 51 57 11 93.**

Lorsque vous quittez votre logement équipé d'un bac du SCOM :

- Laissez le bac à l'adresse quittée,
- Emmenez avec vous votre carte d'accès en déchèterie et vos sacs jaunes.

Pour toute question sur le service de collecte des déchets ménagers, consultez notre site internet : www.scom85.fr

ou contactez-nous:

contact@scom85.fr 02 51 57 11 93